



## Bienvenue à l'Assemblée nationale.

Ce document est rédigé en FALC (facile à lire et à comprendre).



La colonnade de l'Assemblée nationale.



# **Bienvenue à l'Assemblée nationale.**

Le Parlement français regroupe :

- L'Assemblée nationale,
- Le Sénat.

Les membres de l'Assemblée nationale sont les députés.

Les députés sont 577.

Les députés ont pour mission principale de voter les lois.

Les députés travaillent au Palais-Bourbon.

Le Palais-Bourbon se trouve à Paris.

## L'histoire du Palais-Bourbon

Le Palais-Bourbon doit son nom à la duchesse de Bourbon.

La duchesse était l'une des filles du roi Louis 14.

La duchesse de Bourbon était la première propriétaire du Palais.

En 1722, la duchesse de Bourbon décide de se faire construire un beau palais avec des jardins.

La duchesse de Bourbon était amie avec le marquis de Lassay.

Le marquis de Lassay fait aussi construire un palais.

Ce palais s'appelle l'hôtel de Lassay.

À la Révolution française les 2 palais sont déclarés

« **biens de la Nation** ».

Un **bien de la Nation** ça veut dire que

les 2 palais deviennent la propriété de la France.

En 1798, une première **salle des séances** est construite.

La **salle des séances** c'est une grande salle

où on vote les lois.

En 1832, la salle des séances est agrandie.

C'est la même salle des séances que vous voyez aujourd'hui.

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale est à l'intérieur du palais Bourbon.

Vous avez peut-être déjà vu la **salle des séances**  
à la télévision ou en photo.

La salle des séances s'appelle aussi l'**hémicycle**.

**Hémicycle** ça veut dire que la salle des séances  
a la forme d'un demi-cercle.



Photographie de l'hémicycle prise lors de la séance publique  
du 30 janvier 2024 à l'Assemblée nationale.

La Présidente de l'Assemblée nationale Yaël Braun-Pivet préside  
et le Premier ministre Gabriel Attal est à la tribune.

On reconnaît la salle des 4 Colonnes facilement.

Il y a 4 colonnes dans la salle.

C'est la salle où les journalistes posent des questions aux députés.



La salle des 4 Colonnes à l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, l'hôtel de Lassay est le lieu de travail  
de la Présidente de l'Assemblée nationale.

La Présidente de l'Assemblée nationale est Yaël Braun-Pivet.

La Présidente a été élue le 28 juin 2022.

C'est la première fois qu'une femme préside l'Assemblée nationale.

La Présidente a :

- Des bureaux pour faire des réunions
- Des salles de réception pour organiser des repas officiels.



La Présidente accueille un invité officiel à l'hôtel de Lassay.

## Les députés

Les 577 députés sont élus à l'Assemblée nationale pour 5 ans.

Les **électeurs** sont tous les citoyens français de plus de 18 ans.

Un **électeur** c'est une personne majeure qui peut voter.

Les députés ont pour mission principale de voter les lois.

Grâce aux débats entre eux, ils pratiquent la **démocratie**.

La **démocratie** veut dire « pouvoir du peuple » en grec ancien.

La démocratie est donc un **régime politique**

dans lequel le peuple exerce le pouvoir.

Un **régime politique** c'est la façon dont

sont prises les décisions dans un pays.

Le peuple doit voter pour élire ses représentants.

Les représentants exercent le pouvoir pour le peuple.

Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale il y a :

- 215 femmes
- 362 hommes.

Plus de la moitié des députés sont des hommes.

L'**âge moyen** des députés est de 49 ans.

Pour trouver l'**âge moyen** il faut faire un calcul.

D'abord on additionne tous les âges des personnes  
et ensuite on les divise par le nombre de personnes.

Le plus jeune député a 21 ans.

Le député le plus âgé a 79 ans.

Être député, ce n'est pas un métier.

Le député n'a pas besoin :

- d'avoir un diplôme particulier,
- d'avoir un savoir-faire particulier.

L'âge minimum pour devenir député est 18 ans.

Les députés partagent leur temps de travail entre :

- Paris, au Palais-Bourbon,
- et leur **circonscription**.

La **circonscription** est une petite zone dans un département.

Chaque député s'occupe d'une circonscription.

Il y a plusieurs circonscriptions par département.

# La loi

La loi est un texte voté par le Parlement.

Le **Parlement** c'est l'Assemblée nationale et le Sénat.

Tous les citoyens doivent respecter la loi.

La loi est la même pour tous.

La loi s'applique à tous.

Une loi peut être proposée par :

- le Gouvernement
- les parlementaires.

Le **Gouvernement** ce sont les ministres.

Les **parlementaires** ce sont les députés et les sénateurs.

Lorsque c'est un ministre qui propose une loi,  
on dit que c'est un **projet de loi**.

Si c'est un parlementaire qui propose une loi,  
alors on dit que c'est une **proposition de loi**.

Tous les députés et sénateurs peuvent modifier le texte proposé.

Les modifications sont appelées des **amendements**.

La loi proposée est d'abord discutée  
dans l'une des 8 **commissions** de l'Assemblée nationale.

Chacune des 8 commissions a une spécialité :

par exemple, les finances ou les affaires étrangères.

Une **commission** est un groupe d'environ 70 députés  
chargés d'étudier les lois avant le vote dans l'hémicycle.

Une fois la loi discutée et adoptée par l'Assemblée nationale,  
elle est envoyée au Sénat qui fait de la même manière.

La loi fait des allers-retours entre l'Assemblée nationale et le Sénat  
tant qu'il n'y a pas un accord complet sur tous les mots du texte.

Cela s'appelle la **navette parlementaire**.

En cas de désaccord, c'est l'Assemblée nationale qui décide.

Pour entrer en application, la loi est ensuite approuvée  
par le Président de la République.

Le Président doit signer la loi.

Puis la loi est publiée au Journal officiel,  
pour être connue de tous les citoyens.

Exemples de lois :

- Lois de 1881-1882 qui rendent l'école primaire :

- gratuite,
- **laïque**
- et obligatoire.

Ces lois sont appelées les lois Jules Ferry.

**Laïque** ça veut dire que l'école n'est pas religieuse.

- Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État,

- Loi du 9 octobre 1981 dite loi Badinter,

qui a supprimé la peine de mort en France.

Toutes les séances de l'Assemblée nationale sont publiques.

Vous pouvez venir y assister ou les suivre en direct sur le site internet de l'Assemblée nationale.

Ce document a été transcrit par l'Atelier FALC de l'ESAT des Voies du Bois de Colombes.